



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 65312

Texte de la question

M. Guy Teissier souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur le devenir du congé de fin d'activité (CFA). Ce dispositif, qui permet l'embauche de jeunes en attente d'emploi a, entre autres, eu un effet positif sur le déroulement de carrière des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC). C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il a l'intention de reconduire ce dispositif en 2002, voire de le pérenniser.

Texte de la réponse

Transposition de l'accord UNEDIC qui a créé l'Allocation de remplacement pour 1'emploi (ARPE), le congé de fin d'activité est organisé par la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures statutaires. Ce dispositif provisoire a été reconduit en dernier lieu jusqu'au 31 décembre 2002 par l'article 155 de la loi de finances pour 2002 (n° 2001-1275 du 28 décembre 2001) parue au Journal officiel du 29 décembre 2001.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65312

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 août 2001, page 4752

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1138